



Note d'information relative à la gestion des dossiers 2018 – productions végétales de diversification
Aides à la commercialisation hors région de production,
POSEI

La décision technique 2018/01 du 18 mai 2018 définissant les modalités d'application et d'exécution des mesures « POSEI en faveur des productions de diversification végétales », fixe les modalités de versement des aides en faveur des productions végétales de diversifications.

Ces textes sont disponibles sur le site www.odeadom.fr

Les dispositions de la décision s'appliquent à compter du **1^{er} janvier 2018**.

Les dates de dépôt à l'ODEADOM des dossiers sont fixées :

- au **31 août 2018** pour le 1^{er} semestre,
- **jusqu'au 28 février 2019** pour le 2^{ème} semestre ou l'ensemble de l'année.

Le paiement des aides relatives au 1^{er} semestre 2018 ne pourra intervenir **qu'à partir du 16 octobre 2018**.

Les dossiers de demande d'aide doivent être constitués en respectant les obligations prévues notamment :

- *inclure l'ensemble des pièces justificatives prévues pour chacune des aides,*
- *établir les demandes selon les modèles des annexes mises à jour en 2018,*
- *apposer les signatures et les cachets prévus en originaux, et préciser la qualité des signataires.*

La présentation de dossier incomplet entraîne de fait, des retards importants non seulement sur le traitement de votre demande, mais également sur l'ensemble des paiements.

Je vous informe que lorsque des pièces justificatives complémentaires vous sont demandées, vous disposez d'un **délaï de 15 jours ouvrés à réception** de la demande pour apporter les éléments de réponses nécessaires à la régularisation de votre dossier.

Sans réponse et à l'issue de ce délai, le dossier sera soit payé à hauteur des justificatifs recevables soit rejeté.

Je vous précise que le montant de l'aide est calculé à partir des montants acquittés des factures. En conséquence, les factures doivent être acquittées avant la **date de dépôt à l'ODEADOM**. Toute facture non acquittée ou partiellement acquittée sera considérée comme inéligible ou en partie inéligible.

Une attention particulière doit être portée au reversement des aides aux producteurs par la structure éligible pour les produits concernés par la majoration de 7%.

Il est rappelé les règles suivantes :

- ➔ **Par virement bancaire ou par compensation,**
- ➔ **reversement 30 jours après le paiement de l'aide par l'ODEADOM.**
- ➔ **transmission à l'ODEADOM de l'original de l'état récapitulatif des versements des aides 30 jours après le reversement (annexe J).**

La décision technique précise pour chacune des aides la liste non exhaustive des pièces à produire en cas de contrôle sur place ou de contrôle approfondi.

Elle prévoit également les modalités de mise en œuvre des circonstances exceptionnelles.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ces recommandations afin d'assurer une plus grande fluidité dans la gestion des aides POSEI.

Vous trouverez la structure du fichier électronique en annexe (format compatible Excel), que vous devez systématiquement transmettre par voie électronique à l'appui de votre dossier de demande d'aide. **Je vous informe qu'à compter de cette campagne tout fichier ne correspondant à ce format sera rejeté**

Pour toutes demandes d'information complémentaires, je vous invite à prendre contact avec le service chargé de la gestion des aides qui se tient à votre disposition :

- Mme Gourvenec Valérie au 01.41.63.19.44 / valerie.gourvenec@odeadom.fr
- M. Guichard Jean-Claude au 01.41.63.19.76 / jc.guichard@odeadom.fr
- Mme Tournier Mireille au 01.41.63.19.75 / mireille.tournier@odeadom.fr référent des dossiers de La Réunion, Guyane et Mayotte
- Mme Sellier Laura au 01 41 63 19 77 / laura.sellier@odeadom.fr référent des dossiers Martinique-Guadeloupe

Montreuil, le 31 juillet 2018

Le Directeur

Hervé DEPERROIS

Le Directeur
P/délégation
Le Secrétaire général



Stéphane JORET

ANNEXE 1

Aide à la commercialisation hors région de production

<i>Emplacement</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Commentaire</i>
<i>Colonne 1</i>	<i>Contrat</i>	<i>Données renseignées par l'ODEADOM</i>
<i>Colonne 2</i>	<i>Code produit</i>	<i>Données renseignées par l'ODEADOM</i>
<i>Colonne 3</i>	<i>Produit</i>	<i>Libellé</i>
<i>Colonne 4</i>	<i>Campagne</i>	<i>Année de campagne</i>
<i>Colonne 5</i>	<i>Période</i>	<i>Code 0 : demande annuelle Code 1 : demande 1^{er} semestre Code 2 : demande 2^{ème} semestre</i>
<i>Colonne 6</i>	<i>N° facture ou avoir</i>	<i>Année de campagne</i>
<i>Colonne 7</i>	<i>Date facture</i>	<i>jj/mm/aa</i>
<i>Colonne 8</i>	<i>Poids facture</i>	<i>Poids net</i>
<i>Colonne 9</i>	<i>Poids douane</i>	<i>Poids net indiqué sur les COA (en case 38)</i>
<i>Colonne 10</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Facture d'achat produit</i>
<i>Colonne 11</i>	<i>Montant TTC</i>	<i>Facture d'achat produit</i>
<i>Colonne 12</i>	<i>Montant fret HT</i>	<i>Montant facture de transport (pour dossier FOB)</i>
<i>Colonne 13</i>	<i>Montant total</i>	<i>Montant HT + Montant Fret HT (colonne 10+12)</i>
<i>Colonne 14</i>	<i>Date d'acquittement</i>	<i>jj/mm/aa</i>
<i>Colonne 15</i>	<i>Moyen de paiement</i>	<i>Chèque, virement</i>
<i>Colonne 16</i>	<i>Montant acquitté</i>	<i>Montant acquitté (TTC)</i>

